



FRÈRE-ORBAN WALTHERE

1. Dénomination du producteur

Hubert Joseph Walthère Frère-Orban (1812-1896)

2. Institution de conservation

Archives de l'Université libre de Bruxelles

1. Dates extrêmes

1841-1892

2. Importance matérielle

(12 m.l.)

3. Histoire des archives

Fondateur du parti libéral, Ministre des Finances (1848-1852 et 1857-1870) et Premier Ministre, Walthère Frère-Orban fut une grande figure politique de la Belgique du 19^{ème} siècle. Son fils, Georges Frère-Orban a légué ses archives à Paul Hymans afin qu'il rédige la biographie de l'homme politique. Dès 1927, Paul Hymans met en dépôt aux Archives générales du Royaume (AGR) une partie des documents qui lui ont été confiés. En 1940, face à l'avancée allemande, il transfère aux AGR les derniers documents de Frère-Orban, ainsi que ses propres archives. Cependant, Paul Hymans fait don de ses archives et des archives Frère-Orban à l'Université libre de Bruxelles (ULB) par codicille à son testament datant du 20 novembre 1939. Les locaux des archives de l'ULB ne pouvant accueillir ces fonds, ceux-ci demeurent en dépôt aux AGR. Afin de réguler cette situation, est conclue le 30 juin 1969, entre ces deux institutions, une convention qui prévoit le dépôt pour 25 ans de ces fonds dont l'ULB reste propriétaire. En 1994, les nouveaux locaux du service des archives de l'Université Libre de Bruxelles permettant d'accueillir le fonds Frère-Orban, le transfert est opéré et le fonds y est depuis conservé.

4. Publicité

Fonds librement consultable.

5. Inventaire

BOUMANS R., *Inventaire des papiers de H. J. W. Frère-Orban* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 123), Bruxelles, 1958.





Les numéros repris dans les notices du présent guide proviennent de cet inventaire, réalisé quand le fonds était encore conservé aux Archives générales du Royaume. Un autre inventaire, plus détaillé mais resté inachevé, a été réalisé par l'archiviste Camille Tihon. Il en est de même pour un troisième inventaire initié par Isabelle Sirjacobs après le transfert du fonds à l'ULB. Le dernier inventaire, publié en 1995 par la [Comtesse Du Monceau de Bergendal](#), est également mentionné dans les notices^[LD1], étant donné qu'y sont inclus des versements complémentaires inexistant dans l'inventaire de Boumans.

Fonds partiellement consultable.

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.

Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une [déclaration de recherche](#).